Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2012 Rev. Index : 25 Date de révision: 11.10.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **hthSpa™ pH PLUS POUDRE**

Code du produit 10004 hthSpa
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 - ANNEXE VI - Classification chimique internationale sodium carbonate
No CAS:
497-19-8
Numéro CE:
207-838-8
Numéro index:
011-005-00-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
Catégorie du produit
PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
Emploi de la substance / de la préparation
Traitement de l'eau
Produit correcteur du pH

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :
Arch Water Products France désormais au sein de
LONZA MICROBIAL CONTROL
BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE
phone : +33 (0)2 47 23 43 00
fax : +33 (0)2 47 23 12 21

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}
Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

* 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2012 Rev. Index : 25 Date de révision: 11.10.2012

Nom du produit hthSpa™ pH PLUS POUDRE

(suite de la page 1)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: néant

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
carbonate de sodium

Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

No CAS Désignation
497-19-8 carbonate de sodium

Code(s) d'identification

Numéro CE: 207-838-8

Numéro index: 011-005-00-2

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales : Ammener les sujets à l'air frais

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Rincer à l'eau chaude

après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2012 Rev. Index : 25 Date de révision: 11.10.2012

Nom du produit hthSpa™ pH PLUS POUDRE

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: Jet d'eau
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
6.4 Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Eviter la formation de poussière.

Manipulation :

NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine
Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

124-38-9 dioxyde de carbone

VME (France)	9000 mg/m³, 5000 ppm
IOELV (Union Européenne)	9000 mg/m³, 5000 ppm

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2012 Rev. Index : 25 Date de révision: 11.10.2012

Nom du produit **hthSpa™ pH PLUS POUDRE**

(suite de la page 3)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :
Gants en caoutchouc
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants
Gants en caoutchouc
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme :	poudre cristalline
Couleur :	blanc
Odeur :	inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20°C:	11,5
Modification d'état	
Point de fusion :	854°C
Point d'ébullition :	non déterminé
Point éclair:	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Le produit n'est pas inflammable.
Température d'inflammation :	
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-imflammation :	Non déterminé.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2012 Rev. Index : 25 Date de révision: 11.10.2012

Nom du produit hthSpa™ pH PLUS POUDRE

(suite de la page 4)

Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité à 20°C:	1 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non applicable.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:	212 g/l
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	100,0 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Forte réaction exothermique aux acides
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë :
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
497-19-8 carbonate de sodium
Oral LD50 4000 mg/kg (rat)
Effet primaire d'irritation :
de la peau : Pas d'effet d'irritation.
des yeux : Effet d'irritation.
Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.2 Persistance et dégradabilité
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres indications écologiques :
Indications générales :
Selon les critères de classification de la CE et l'étiquetage "dangereux pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à classifier comme dangereux pour l'environnement.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2012 Rev. Index : 25 Date de révision: 11.10.2012

Nom du produit **hthSpa™ pH PLUS POUDRE**

(suite de la page 5)

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
Classe	néant Non classé pour le transport
Classe ADN/R :	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
"Règlement type" de l'ONU:	-

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux :
Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s) ICPE : Non classé

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2012 Rev. Index : 25 Date de révision: 11.10.2012

Nom du produit hthSpa™ pH PLUS POUDRE

(suite de la page 6)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE Ce produit n'est pas un détergent

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION		
nom	**BRENNTAG N.V.**	**BRENNTAG Nederland B.V.**
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht
pays	Belgique	Les Pays Bas
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944
numéro de fax	+32 (0)56 77 57 11	+31 (0)78 65 44 919
site web	www.brenntag.be	www.brenntag.nl
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières	
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01
procédure de rappel	Oui	
numéro d'urgence (24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944
SYSTÈMES DE QUALITÉ		
ISO 9001	Oui	Oui
ISO 14001	Oui	Oui
ISO 22000	Oui	Oui
FSSC 22000	Oui	Oui
GMP+ -feed	Oui	Oui
OHSAS18001	-	Oui
ESAD	Oui	Oui
autres	-	AEO

Op alle offertes en overeenkomsten zijn de algemene voorwaarden van Brenntag Nederland en/of België van toepassing. Deze zijn gedeponeerd bij de Kamer van Koophandel.